

**Jeudi 4 avril 2024**

**Atelier 2**

**Les Bureaux des Entreprises – Présentation du réseau des bureaux des entreprises sur l'académie de Nancy - Metz**

Acteurs :

- Stéphane PERRON - Conseiller de recteur et DRAAFPIC Nancy-Metz ;
- Stéphanie HOUILLON - Référente académique des Bureaux des Entreprises ;
- Beatrice MAVOORI – Animatrice BDE des lycées professionnels Pierre Gilles de Gennes et JBS Chardin ;
- Excusée : Véronique / Del Fabro - Coordinatrice de Région académique Bureau des Entreprises.

Compte rendu :

**Points abordés :**

**1. Panorama institutionnel :** Dans la région académique Grand Est, une hiérarchisation spécifique des Bureaux des Entreprises est observée :

1. Coordinatrice de Région académique Bureau des Entreprises ;
2. Référente académique des Bureaux des Entreprises ;
3. Animatrice des Bureaux des Entreprises de lycée professionnel.

**2. Rôle de la référente académique :** La référente académique supervise le réseau des Bureaux des Entreprises sur l'académie de Nancy-Metz. Ses responsabilités incluent :

- Veille réglementaire sur la réforme du lycée professionnel et mise à disposition des informations aux BDE.
- Création d'outils d'aide au fonctionnement des BDE.
- Organisation de séminaires et événements pour favoriser les échanges entre les BDE.
- Développement de modules de formation pour les animateurs des Bureaux des Entreprises.
- Accompagnement des animateurs dans la structuration de leurs activités.
- Promotion de partenariats entre les BDE et le monde économique.
- Recensement et mutualisation des pratiques innovantes des BDE du territoire académique.

**3. Rôle de l'animatrice de lycée :** L'animatrice de lycée professionnel pilote les actions suivantes :

- Développement de partenariats avec les acteurs économiques locaux.
- Suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.
- Organisation des temps de formation en milieu professionnel.
- Soutien à la mobilité européenne et internationale des étudiants.

**4. Questions et réponses :**

- Question 1 : Différenciation entre "animateur BDE" et "RBDE", et variations des discours ministériels et rectoraux sur les missions du RBDE.
  - Réponse 1 (DRAAFPIC) : Les deux termes sont utilisés, et leur usage est confirmé par le Bulletin Officiel. La lettre de mission du RBDE est adaptée à la politique de chaque établissement, sans préconisations spécifiques.
- Question 2 : Politique de rémunération des RBDE, diversités académiques et statutaire de la fonction.
  - Réponse 2 (DRAAFPIC) : Aucun cadrage national n'existe. Les académies ont la responsabilité de définir leur politique de financement, ce qui peut entraîner des disparités entre établissements et académies.

**Remarques supplémentaires :**

- Dans certains établissements, l'absence de RBDE est constatée.
- L'échange d'expériences entre académies est jugé intéressant.